



## Le sexting : une forme d'auto-exploitation ?

***Le sexting, c'est-à-dire « l'envoi et la réception d'images sexuellement suggestives ou explicites »<sup>1</sup> est de plus en plus répandu chez les adolescents. D'après les données de Net Children Go Mobile<sup>2</sup>, environ 12 à 14 % des adolescents ont déjà reçu des messages à caractère sexuel. Cette banalisation peut s'avérer dangereuse. Légalement, en Belgique, le sexting pourrait relever de la pornographie enfantine et faire l'objet de poursuites. Le terme « auto-exploitation » est d'ailleurs souvent utilisé par les experts. Cependant, le sexting, lorsqu'il reste dans le domaine privé, sera difficilement/rarement poursuivi par des juges. Sauf quand une contrainte est exercée afin d'extorquer ces images (menace, violence, chantage, etc.) et qu'on parle alors de sextorsion. La ligne entre les deux reste tout de même facilement franchissable. Comment peut-on alors assurer la protection de ces jeunes qui créent eux-mêmes le contenu préjudiciable qui sera utilisé pour les exploiter ? Quel rôle les parents devraient-ils ou pourraient-ils jouer pour empêcher cette exploitation ? Le renforcement du contrôle parental peut-il représenter une solution ?***

### Du sexting à la sextorsion

Comme indiqué précédemment, le *sexting* signifie l'envoi et la réception d'images sexuellement explicites, montrant souvent des personnes dénudées. Il existe deux formes distinctes : le *sexting expérimental* et le *sexting aggravé*, selon le contexte de leur création et leur usage ultérieur.

Le *sexting* expérimental se produit entre deux personnes consentantes sans intention d'exploiter ou de nuire dans le cadre d'une relation amoureuse ou sexuelle. Par exemple, deux adolescents en couple qui s'échangent des photos d'eux-mêmes, dans des poses sexy.

Le *sexting* aggravé intervient lorsque les images sont utilisées pour exploiter, harceler, humilier ou faire chanter. Malheureusement, il arrive que le pas entre *sexting* expérimental et aggravé ne soit qu'une affaire de temps. Par exemple, des images partagées entre des jeunes au cours d'une relation romantique ou amicale, sans contrainte ou intention de nuire, pourraient devenir publiques si la relation prend fin. Des camarades de classe pourront ensuite utiliser ces images pour harceler l'adolescent. C'est ce qui est arrivé à Margerite, 14 ans, dont le selfie nu partagé avec un petit ami s'est transformé plus tard en cas extrême de harcèlement<sup>3</sup>.

Outre sa forme aggravée, le *sexting* peut conduire à ce que l'on appelle la *sextorsion*. Ce terme résulte de la fusion de deux mots, sexe et extorsion. Il désigne « la pratique par laquelle les jeunes sont maintenus dans l'obligation de produire du contenu à caractère sexuel sous peine de voir leurs

<sup>1</sup> Van der Hoof, S. & Koops, B. "Adolescents and Cybercrime : Navigating Between Freedom and Control", in *Policy & Internet*, Vol 3, No 2, 2001, p. 2.

<sup>2</sup> Net Children Go Mobile, *Rapport final*, 2014, in: <http://netchildrengomobile.eu/reports/> (consulté le 15/11/2015)

<sup>3</sup> HOFFMAN, J. "A Girl's Nude Photo, and Altered Lives", *The New York Times*, 2011, in <http://www.nytimes.com/2011/03/27/us/27sexting.html> (consulté le 12/11/2015)

images exposées publiquement ». <sup>4</sup> Cette contrainte peut être imposée par des camarades de classe, des amis, un ex-partenaire, etc. voire un inconnu ou des réseaux criminels. Certains profitent de mettre la main sur ces photos afin de faire chanter la personne. D'autres sollicitent la victime dans l'intention d'obtenir des images d'elle dénudée. La plupart du temps, la spirale s'enchaîne, les agresseurs demandant à chaque fois de nouvelles images sous menace de divulguer les premières images produites. D'autres exigeront plutôt de l'argent ou même des rapports sexuels en échange de leur silence.

En matière de sollicitation intentionnelle, plusieurs modes opératoires existent :

- Entrer en contact avec une personne sur les réseaux sociaux, l'inviter à une discussion vidéo qui prend rapidement un caractère sexuel, enregistrer, à son insu ou sans sa permission, des images de la victime pendant qu'elle se livre à des actes sexuels. Le criminel va ensuite menacer de publier la vidéo ou de l'envoyer à la famille ou à des amis de la victime à moins que cette dernière ne lui verse une importante somme d'argent <sup>5</sup>. Certains prédateurs ciblent intentionnellement des enfants ou des adolescents dans ce type de crime <sup>6</sup>.
- Un autre stratagème utilisé par les criminels en matière de *sextorsion*, consiste à cibler de jeunes femmes, y compris des mineures, en se faisant passer pour une agence de mannequins. Ils fixeront un rendez-vous à la jeune fille sur Skype de façon à obtenir des images d'elle, en petite tenue ou dénudée, puis utiliseront ces images pour lui extorquer des actes sexuels virtuels <sup>7</sup>.
- Pratique encore plus dérangeante, l'utilisation, à des fins de *sextorsion*, de contenu volé dans le système informatique de la victime par un criminel utilisant un outil de piratage qui lui permet de déclencher la caméra web à l'insu de la victime <sup>8</sup>. Si la victime se plie aux exigences du criminel, l'extorsion peut durer des années.

## Quelles solutions pour les parents et les jeunes à l'ère de la technologie ?

Dans ce contexte, les parents ont un rôle essentiel à jouer pour empêcher que de telles situations ne se produisent. Oui, mais de quelle façon peuvent-ils aider ? En cas de *sexting* et de *sextorsion*, les nouvelles technologies sont souvent pointées du doigt comme étant à l'origine du problème. Par conséquent, limiter leur accès représente pour certains parents une solution tentante, notamment parce qu'ils n'ont pas les compétences techniques pour surveiller les activités de leurs enfants en

---

<sup>4</sup> European Cybercrime Centre EC3, *Strategic Assessment of Commercial Sexual Exploitation of Children Online*, 2013, in: [file:///C:/Users/Just%C4%97/Downloads/efc\\_strategic\\_assessment\\_-\\_public\\_version.pdf](file:///C:/Users/Just%C4%97/Downloads/efc_strategic_assessment_-_public_version.pdf) (consulté le 10/11/2015)

<sup>5</sup> FLORES, R. *Sextortion in the Far East*, Trend Micro, 2014, in: <https://www.trendmicro.com/cloudcontent/us/pdfs/security-intelligence/white-papers/wp-sextortion-in-the-far-east.pdf> (consulté le 11/11/2015)

<sup>6</sup> JOHNSON Alex, "FBI Looking for Hundreds of Florida Man's Sextortion Victims", *The NBC News*, 2015, in: <http://www.nbcnews.com/news/us-news/fbi-looking-hundreds-florida-mans-sextortion-victims-n388396> (consulté le 15/11/2015)

<sup>7</sup> *Biggest Sex-tortion Predator of Models Arrested*, Managers and Models Association, in: <http://m-a-m-a.org/biggest-worldwide-online-sexual-predator-of-models-arrested/> (consulté le 14/11/2015)

<sup>8</sup> EDWARDS, A. "Judge calls child exploiter a 'narcissistic demon,' hands down 30-year sentence", *Orlando Sentinel*, 18/06/2010, in: [http://articles.orlandosentinel.com/2010-06-18/news/os-orlando-child-exploitation-20100618\\_1\\_sentence-patrick-conolly-victims-lives](http://articles.orlandosentinel.com/2010-06-18/news/os-orlando-child-exploitation-20100618_1_sentence-patrick-conolly-victims-lives)

ligne. Il leur est donc plus facile de protéger leurs enfants en leur refusant l'accès en ligne. Est-ce la bonne solution ? En surveillant leurs moindres gestes, les protégeons-nous ou bien les empêchons-nous de s'épanouir et de développer leur esprit critique ?

Une partie non négligeable de la vie de la nouvelle génération se passe en ligne et, naturellement, l'expérimentation sexuelle ne fait pas exception. L'adolescence est le stade de développement pendant lequel les jeunes découvrent la sexualité, expérimentent les frontières de l'intimité, apprennent ce qui est acceptable et agréable pour eux et ce qui ne l'est pas. Il s'agit d'une composante essentielle de cette période. Des restrictions sévères ou de la microsurveillance à cet égard font parfois plus de mal que de bien. Limiter l'accès à Internet peut avoir un impact négatif sur le développement des compétences technologiques de l'enfant. Qui plus est, interdire pousse souvent les jeunes à se connecter en secret et, par conséquent, sans aucun accompagnement. Par exemple, un adolescent utilisant un réseau social à l'insu de ses parents pourrait, par peur d'être puni, ne leur demander ni conseil ni aide en cas de problème.

L'autorégulation par les pairs est l'une des approches possibles. Elle consiste à encourager les jeunes du groupe à veiller les uns sur les autres, à prendre des précautions raisonnables et de maintenir un réseau social composé d'amis de confiance. En développant leur culture et leurs compétences numériques (par exemple, connaître les outils et les lois existants grâce auxquels on peut forcer le retrait d'un contenu publié sur un site internet ou bloquer des messages indésirables), les jeunes se sentiraient davantage armés pour faire face à des situations d'abus éventuels<sup>9</sup>. Cependant, cette approche suffirait-elle à résoudre ces problèmes ? Les pairs n'ont pas nécessairement l'expérience, les connaissances, ni les ressources dont disposent les adultes, par conséquent, l'autorégulation entre adolescents devrait plutôt être considérée comme un outil complémentaire.

Informé sur les conséquences et les risques liés à la communication en ligne représenterait peut-être une meilleure solution. Un dialogue ouvert entre les adolescents et leurs parents est toujours bénéfique; il s'agit d'un élément clé pour que puisse s'installer une relation de confiance, indispensable pour pouvoir demander un conseil ou de l'aide en cas de problème. Il n'existe pas de solution unique, mais il est important que les parents et les enseignants rendent possible un dialogue ouvert et continu avec les enfants dont ils ont la charge. Voici quelques points qui méritent discussion :

- quels sont les inconvénients durables potentiels suite à du *sexting* ou à la mise en ligne de photos sexuellement explicites sur les réseaux sociaux? *Sextorsion*, réputation salie, impossibilité de retirer les images du domaine public, possibles difficultés lors d'une recherche d'emploi, etc. ;
- quelques précautions utiles pour surfer en toute sécurité: par exemple, ne jamais envoyer de contenu sexuellement explicite à des personnes inconnues, ne pas montrer son visage ou des signes distinctifs au cas où l'image ou la vidéo serait quand même enregistrée, etc. ;
- comment régler les paramètres de sécurité et de confidentialité d'un compte et comment protéger ses informations personnelles en ligne? ;
- quelles sont ses propres limites et qu'est-ce qui est acceptable pour chacun ?

---

<sup>9</sup> Van der Hoof, S. & Koops, *op. cit.*, p. 20.

— les parents seront toujours là, prêts à aider et à apporter une assistance si les choses tournent mal.

Cette analyse a été réalisée par Justė Neverauskaitė en novembre 2015 sous la coordination d'ECPAT Belgique.

ECPAT Belgique est le membre belge officiellement reconnu du réseau ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes). La mission d'ECPAT Belgique est de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.